

Paris, le 29 avril 2022
Communiqué de presse

La province Sud de la Nouvelle-Calédonie devient le 103^{ème} adhérent des Départements de France

Le Bureau des Départements de France a approuvé, à l'unanimité lors de sa séance du mercredi 27 avril 2022, la demande d'adhésion de la province Sud de la Nouvelle-Calédonie.

Instituée par la loi organique modifiée du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, la province Sud est une collectivité territoriale à compétence départementale. Son champ d'action recoupe celui des Départements pour ce qui est de la construction, l'équipement et l'entretien des collèges, la gestion et l'entretien des routes hors agglomération, la PMI, l'adoption et la protection de l'enfance, la prise en charge de la dépendance, les actions en matière d'insertion et d'emploi, des aides à la création culturelle et aux activités sportives, le développement touristique ou encore l'agriculture et la pêche.

Rejoignant la Ville de Paris, la Métropole du Grand Lyon, la Guyane, la Martinique et les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, la province Sud devient la 8^{ème} collectivité à statut particulier à rejoindre les 95 Départements membres de Départements de France.

« Les 102 Présidentes et Présidents de Départements de France sont heureux d'accueillir Sonia BACKES, Présidente de la province Sud », s'est réjoui François SAUVADET, ancien ministre, Président des Départements de France et Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or. « L'outre-mer est une attention constante des Départements de France. Il nous faut relayer ses spécificités et veiller sans relâche à ce que celles-ci soient bien prises en compte par l'État qui a souvent tendance à oublier que la France est multiple », a-t-il ajouté.

A PROPOS DE DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Départements de France est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 8 collectivités territoriales à compétences départementales. Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics,
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux,
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

Contact presse ADF – agence Epoka

Edouard du Closel – educlosel@epoka.fr – 06 16 97 43 49
Brice Chauveau – bchauveau@epoka.fr – 06 31 55 66 70